

# CLASSEMENTS INDIVIDUELS DE FIN DE SAISON

**08-09**

## Calendrier et procédure

Séries concernées	Parutions	Demandes de modification	Appels
<b>SERIE A et B0</b> Classement attribué par la Commission Nationale	Parution sur le site de l'Aile Francophone <b>le 13/05/2009</b>	Modification à demander à : Bureau de l'Aile Francophone Rue Brogniez 41/2 1070 Bruxelles Mail : affrbtt@skynet.be <b>Jusqu'au 29/05/2009</b>	Appel à envoyer à : Secrétaire Général Guy Bradfer Rue de Moha, 9 5030 Gembloux Mail : <a href="mailto:guy.bradfer@skynet.be">guy.bradfer@skynet.be</a> <b>Jusqu'au : à déterminer</b>
<b>SERIE B2-B4-B6</b> Classement attribué par la Commission de Classements de l'Aile Francophone	Parution sur le site de l'Aile Francophone <b>le 10/04/2009</b>	Modification à demander à : Bureau de l'Aile Francophone Rue Brogniez 41/2 1070 Bruxelles Mail : <a href="mailto:affrbtt@skynet.be">affrbtt@skynet.be</a> <b>Jusqu'au 24/04/2009</b>	Appel à envoyer à : Bureau de l'Aile Francophone. Rue Brogniez, 41/2 1070 Bruxelles Mail : <a href="mailto:affrbtt@skynet.be">affrbtt@skynet.be</a> <b>Jusqu'au 26/05/2009</b>
<b>SERIE C0 à NC</b> Classement attribué par les provinces	Parution sur le site de l'Aile Francophone <b>le 10/04/2009</b>	Modification à demander à : Secrétaire Provincial de votre province <b>Jusqu'au 28/04/2009</b>	Appel à envoyer à Bureau de l'Aile Francophone Rue Brogniez, 41/2 1070 Bruxelles Mail : <a href="mailto:affrbtt@skynet.be">affrbtt@skynet.be</a> <b>Jusqu'au 26/05/2009</b>

## PROCEDURE A SUIVRE SI DEMANDE DE MODIFICATION OU APPEL

**Dans tous les cas, seul le joueur / la joueuse a le droit de demander une modification.**

Cette demande doit être écrite et motivée et envoyée soit par courrier normal, soit par mail à qui de droit (voir tableau) et **dans les délais impartis**.

Si, après vérification par la commission et publication des décisions, vous n'êtes toujours pas satisfait, **vous pouvez aller en appel**.

Cet appel doit être écrit et motivé **toujours par le joueur/la joueuse** et envoyé soit par courrier normal, soit par mail à qui de droit (voir tableau) et **dans les délais impartis**.



**NB : Ne peut aller en appel que le joueur/la joueuse qui a posé une réclamation !!!!!**